

ACTE DE NAISSANCE, N° 1.

L'an mil huit cent cinquante-huit, le 14 jour de juin, à deux heures  
de midi, par-devant nous Joseph François Drey, Bourgmestre de  
 Officier de l'Etat civil de la Commune de Waremme,  
 Province de Brabant, est comparu Auguste Joseph Drey,  
 Agé de sept ans, profession de ouvrier,  
 né à Waremme, domicilié à Waremme,  
 un enfant du sexe masculin, qu'il a déclaré être né à deux heures  
du soir, de son mariage, et de Mathieu Drey, avec deux  
heures du soir ans marriage, son épouse, et auquel il a  
 déclaré vouloir donner le prénom de Joseph.

Lesdites présentation et déclaration faites en présence de Auguste Joseph Drey,  
 âgé de sept ans, profession de ouvrier, domicilié à Waremme,  
 et de Joseph Drey, âgé de sept ans,  
 profession de ouvrier, domicilié à Waremme.

Et après qu'il leur a été donné lecture du présent acte, Joseph Drey  
 pour ayant déclaré en d'avis avec ses parents et autres  
Joseph Drey  
Joseph Drey

ACTE DE NAISSANCE, N° 2.

L'an mil huit cent cinquante-huit, le 14 jour de juin, à deux heures  
 d'après deux, par-devant nous Joseph François Drey, Bourgmestre de  
 Officier de l'Etat civil de la Commune de Waremme,  
 Province de Brabant, est comparu Auguste Joseph Drey,  
 Agé de sept ans, profession de ouvrier,  
 né à Waremme, domicilié au château,  
 un enfant du sexe masculin, qu'il a déclaré être né à deux heures  
du soir, de son mariage, et de Mathieu Drey, avec deux  
heures du soir ans marriage, son épouse, et auquel il a déclaré  
 vouloir donner le prénom de Joseph.